PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 15 mars 2016*

Date de convocation du conseil municipal *: le 8 mars 2016.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD.*

ABSENTS *: Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Martine GIULIANI (pouvoir à Andrée CARDONA), Frédéric MERLY, Carine RIBEIRO-SAND (pouvoir à Loïc MAHE), Jacques RIZZO, Barbara TROUGNAC.*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016 (10-2016)

Monsieur le Maire rappelle les règles validées lors des CLECT annuelles précédentes, qui sont reconduites :

- évaluation des charges transférées sur la base des dépenses nettes réelles réalisées sur la période annuelle 2015;
- fixation du droit de tirage voirie travaux neufs pour la période à venir ;
- choix du financement (autofinancement ou emprunt) révisable sur chaque période avec un minima de 50% d'autofinancement ;
- le taux d'emprunt appliqué sur la nouvelle période (2016) est celui auquel la Communauté d'Agglomération du Muretain a emprunté en N-1, soit 1,77 % ;

La planification des travaux de voirie des communes a conduit à proposer au Conseil Communautaire les modalités financières d'exercice de la compétence « voirie » à compter de 2016.

Modification des droits de tirage voirie des communes pour l'année 2016 (du 01/01/2016 au 31/12/2016)

COMMUNE	DROITS DE TIRAGE 2016 TRAVAUX NEUFS	AUTO FINANCEMENT	EMPRUNT
EAUNES	49 122	100%	0%
FONSORBES	61 113	50%	50%
LE FAUGA	28 000	100%	0%
LABARTHE SUR LEZE	140 188	50%	50%

LABASTIDETTE	55 921	100%	0%
LAVERNOSE LACASSE	124 536	50%	50%
MURET	1 140 283	100%	0%
PINSAGUEL	150 000	100%	0%
PINS JUSTARET	100 000	50%	50%
PORTET SUR GARONNE	600 000	100%	0%
ROQUETTES	108 310	100%	0%
SAINT CLAR DE RIVIERE	50 000	100%	0%
SAINT HILAIRE	28 000	50%	50%
SAINT LYS	50 000	50%	50%
SAUBENS	50 000	100%	0%
VILLATE	22 000	100%	0%
TOTAL	**2 757 473**		

Outre la compétence voirie, les attributions de compensation sont modifiées afin :

- de rectifier l'attribution de compensation de Fonsorbes sur les compétences environnement, restauration, aire des gens du voyage et séjours neige, en intégrant une part de l'annuité de dette transférée ;
- d'intégrer à l'attribution de compensation des communes de Portet-sur-Garonne, Pinsaguel et Roquettes l'impact de la diminution du taux de TEOM intervenue en 2013 ;
- commun informatique de l'année 2015 tel que précisé dans la convention entre les deux collectivités ;

L'attribution de compensation pour la commune s'élève à 159 638.00 € pour l'année 2016.

Il est propose au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** les nouvelles modalités d'exercice de la Compétence « Voirie », ainsi que les modifications apportées aux attributions de compensation des communes de Fonsorbes, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Roquettes et Muret,
- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT du 2 février 2016, modifiant les attributions de compensation des communes concernées,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

<u>Nom des votants</u> :

Noms	**Prénoms**
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie

II. SIVOM DE LA SAUDRUNE : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE ET GAZ (11-2016)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer un avenant (n°3) à la convention du groupement de commande électricité et gaz, ceci afin d'intégrer la commune de LAMASQUERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce en faveur de l'intégration de la commune de LAMASQUERE.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie

III. SIAS ESCALIU : RAPPORT D'ACTIVITE 2014 (12-2016)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2014 du SIAS Escaliu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'activité 2014 du SIAS Escaliu, sans aucune observation.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie

IV. SUN POOL : SUSPENSION DE LOYERS POUR TRAVAUX (13-2016)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'entreprise SUN POOL, locataire du local sis 1 rue Jean Jaurès, a réalisé des travaux de réhabilitation du bâtiment dont la commune est propriétaire. Ces travaux s'élève à 1 237.56 € HT.

Monsieur le maire propose donc de suspendre les loyers de l'entreprise SUN POOL pendant 4 mois ce qui correspond au montant des travaux entrepris (4 x 300.00 € (montant du loyer)).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de suspendre les loyers de l'entreprise SUN POOL pendant 4 mois ce qui correspond à la somme de 1200.00 € ; ceci afin de couvrir le montant des travaux pris en charge par l'entreprise soit 1 237.56 €.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie

V. CLUB HOUSE : LOCATION DE LA SALLE (14-2016)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en location la salle du club house. Il propose de fixer les tarifs de location comme suit :

- 70 € : prix de la location
- 300 € : caution afin de couvrir les dégradations
- 150 € : caution pour couvrir le nettoyage.

Il sera demandé une attestation d'assurance en responsabilité civile au loueur. Monsieur le maire propose également d'établir le règlement d'utilisation sur le modèle du règlement de location de la salle des fêtes.

Barbara TROUGNAC arrive à 9h15.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en location le club house attenant au stade de rugby, de fixer les tarifs de location comme énoncés ci-dessus et d'établir un règlement d'utilisation semblable à celui de la salle des fêtes.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VI ECHANGE DE PARCELLES : C65 ET C 1303 (15-2016)

Afin de pouvoir permettre une meilleure visibilité sur le stade de rugby, Monsieur le maire propose de procéder à un échange de parcelles entre la commune et Monsieur BARRACHIN, propriétaire riverain.

Il s'agit d'échanger la parcelle cadastrée C 65 b d'une contenance de 127 m2 appartenant à la commune contre la parcelle cadastrée C 1303 d d'une contenance de 127 m2 appartenant à Monsieur BARRACHIN.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à cet échange.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à cet échange et donne délégation à Monsieur le maire afin de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et entamer les démarches auprès de maître VERDIER afin de mener à bien ces transactions.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

Frédéric MERLY arrive à 9h27.

VII. REVISION DU P.L.U. (16-2016)

Monsieur le Maire présente les raisons de la révision du PLU :
- ouvrir des secteurs à l'urbanisation,
- fermer à l'urbanisation certains secteurs,
- modifications des emplacements réservés,
- modification de la zone EU,
- agrandissement de la zone artisanale,
- reprise des conclusions de l'enquête publique de la dernière modification,
- précision sur la hauteur des constructions en zone U2,
- modifications concernant le photovoltaïque et les maisons bois.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- de prescrire la révision du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L153-1 du Code de l'urbanisme ;
- d'approuver les objectifs développés par le Maire ;
- que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
- insertion dans le bulletin municipal et sur le site internet d'un article présentant les orientations générales du P.A.D.D.
- mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations.
-de solliciter l'aide gratuite de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne en tant qu'assistant à maître d'ouvrage ;
- de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU ;
- que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à la révision du PLU sont inscrits au budget principal de l'exercice 2016 en section d'investissement.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VIII. LOTISSEMENT LE CLOS DE PEYROUS : RETROCESSION DE LA VOIRIE A LA COMMUNE (17-2016)

Monsieur le maire indique que Monsieur Patrick CABANES gérant de la société H.P.L. demande l'intégration des parcelles appartenant à la société HPL du lotissement Le Clos de Peyrous dans le domaine communal.

Les parcelles concernées sont les suivantes : section C n° 2186-2036-2189-2191-2193-2044-2050-2051-2052-2016-2053-2026-2027-2018-2034.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, vu la non modification de la voirie, Monsieur le maire propose d'intégrer les espaces verts, la voirie et les réseaux du lotissement dans le domaine communal. Cette intégration se fera moyennant un euro symbolique au bénéfice de la société H.P.L.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'intégrer les espaces verts, la voirie et les réseaux du lotissement Le Clos de Peyrous dans le domaine communal moyennant un euro symbolique au bénéfice de la société H .P.L. et de donner délégation à Monsieur le maire afin de signer toutes les pièces relatives à cette intégration.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IX. IMPASSE DE LA TOURRASSO : RETROCESSION DE LA VOIRIE A LA COMMUNE (18-2016)

Monsieur le maire indique que le lotisseur des 4 lots impasse de la Tourrasso chemin de la Gare demande l'intégration de la voirie, des espaces verts et des réseaux dans le domaine communal.

La parcelle concernée est la suivante : C1878.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, vu la non modification de la voirie, Monsieur le maire propose d'intégrer les espaces verts, la voirie et les réseaux du lotissement dans le domaine communal. Cette intégration se fera moyennant un euro symbolique au bénéfice du lotisseur, Monsieur GASQUET Jean.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'intégrer les espaces verts, la voirie et les réseaux du lotissement dans le domaine communal moyennant un euro symbolique au bénéfice de Monsieur GASQUET Jean et de donner délégation à Monsieur le maire afin de signer toutes les pièces relatives à cette intégration.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

X. ACQUISITION DE LA PARCELLE C490 : DEMANDE DE PRET A TAUX 0% AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (19-2016)

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de la parcelle C 490 fait l'objet d'une acquisition par voie d'expropriation.

Si l'issu de cette acquisition se révèle être favorable et concordante avec le prix annoncé par le service de la brigade des évaluations domaniale soit 43 455.00 €, Monsieur le souhaite solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'un prêt à taux 0%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'un prêt à taux 0% afin de fiancer cette acquisition foncière, de prévoir la somme au BP communal 2016 et de donner délégation à Monsieur le maire afin de signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn

MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XI. Questions diverses

1 – Terrain de football : les enfants de l'école souhaitent avoir à disposition un terrain de football engazonné. L'acquisition du terrain étant en cours de procédure il sera demandé aux enfants de patienter jusqu'à l'acquisition définitive de la parcelle par la commune.

2 – Acquisition foncière route de Beaufort : afin de pouvoir mettre à la vente 4 lots, un propriétaire route de Beaufort demande à la commune d'acquérir l'emplacement réservé n°3 du P.L.U. Le prix n'a pas encore été fixé.

3 –L'héritier de Monsieur PONS souhaite vendre la propriété sis La Grand Place et a fait une proposition de vente à la mairie. Les héritiers de Monsieur LAFFORGUE, souhaite également mettre en vente la propriété au prix de 120 000.00 €. Entre ces deux maisons, se situe la maison de Monsieur MARTY. Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant pour la commune de se porter acquéreur de ces propriétés afin de permettre la naissance d'un projet immobilier porté par la société PROMOLOGIS.

4 – Sécurité routière
-route de Saint Lys:

- Un riverain dénonce la vitesse des véhicules et demande la mise en place d'un ralentisseur. Cette propriété se situe dans un virage et cette demande ne parait pas appropriée. Il faudra étudier d'autres solutions sachant que le radar pédagogique mis en place sur cette route a été volé.
- D'autre part, un autre administré réclame la mise en place par la commune d'un miroir à la sortie de sa propriété car il n'y a aucune visibilité. Après renseignements juridiques pris auprès de l'Agence Technique Départementale, cette solution n'est pas envisageable car la commune n'a pas à financer la sécurisation d'une seule entrée de propriété, (il ne s'agit pas en l'occurrence d'une zone) et d'autre part, cette installation si elle se trouve sur le domaine public engendre pour la commune l'obligation d'entretien et sa pleine responsabilité en cas d'incident.

-route de Muret :
Monsieur FRISTOT demande l'installation d'un dos d'âne afin de ralentir la vitesse des véhicules car l'entrée dans sa propriété est périlleuse. Propos confirmés par Barbara TROUGNAC riveraine. La mise en place d'un dos d'âne en pleine côte est inenvisageable. Monsieur le maire va saisir la gendarmerie afin de mettre en place un contrôle de vitesse aux endroits suivants : route de Beaufort, route de Saint Lys, Chemin du Piton et toutes les entrées du village.

5 – Monsieur Loïc MAHE interpelle monsieur le maire sur les points suivants ;

- Route de Saint Lys : un poteau téléphonique est tombé, à voir avec le secrétariat si le nécessaire a été fait. D'autre part, il demande à ce qu'un panneau signalant la traversé de biches soit installé.
- Castelcaillou : il signale un dépôt sauvage d'ordure.
- Chemin de la Ruette : pourquoi y a t'il de la rubalise ? mise en place par Monsieur DAURIAC à cause du bus scolaire du collège qui roule trop vite.
- Quelle seront les gros projets en investissement sur le budget 2016 ? Monsieur le maire indique l'achat de terrains, la réhabilitation du bâtiment des associations, la révision du

PLU, le parking du club house, la sécurisation route de Beaufort et peut être la réalisation du parking à côté de la boulangerie.

- Il rappelle la chasse aux œufs le week-end de Pâques à 11h00.

6 – Dégât des eaux : les activités artistiques de la locataire du local sis 2 rue Jean Jaurès ont occasionné un dégât des eaux chez la coiffeuse. Le local du 1er étage a été loué à une esthéticienne qui commence son activité début avril.

7 – Vide grenier : une réunion s'est tenue avec toutes les associations du village pour l'organisation du vide grenier qui se tiendra autour du groupe scolaire le 26 juin 2016. Le comité des fêtes gère l'intendance. Les recettes seront réparties à part égale entre les associations. Ce projet collectif permet ainsi aux associations de travailler ensemble et de se mieux se connaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
MAHE	Loïc	
MERLY	Frédéric	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	